

DEMARCHE RH/GPEC COVID-19



Selon besoin



Toute TPE ou PME adhérente à l'OPCO zi



Intervenant(e)s :
Hélène Fosse et Marielle CHABIDON, consultantes en RH
Nicolas STRIFFLING, consultant HSE



Voir prise en charge par l'OPCO zi
pour les entreprises de moins de 250 salariés

Période d'intervention : 3 à 6 mois

Informations : Joëlle Maubert-Plagne
04 73 90 15 43 / contact@uimmauvergne.org

> voir son conseiller OPCOzi (ARzi) pour le financement

>> LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé et opérationnel, par des consultants expérimentés d'UIMM Auvergne Services, pour intégrer les impacts de la crise sanitaire sur l'activité de l'entreprise aux plans HSE, RH et GPEC :

- **En élaborant un état des lieux de l'activité**, de l'organisation, du management et des pratiques RH mises en oeuvre dans le cadre de la crise sanitaire
- En formalisant de manière durable **la stratégie de l'entreprise d'adaptation de son activité ou de reprise d'activité** dans l'optique de la sortie de crise sanitaire (réorientation de l'activité, scénarios de reprise...)
- **En construisant les mesures de prévention sanitaires nécessaires, en lien avec la stratégie adoptée par l'entreprise** (risques liés aux environnements de travail, aux équipements, situations de travail, déplacements, situations individuelles des collaborateurs ...)
- **En identifiant les mesures organisationnelles** permettant de répondre durablement à la stratégie d'adaptation ou de reprise d'activité de l'entreprise (calendrier de reprise, télétravail, alternance des jours, travail en poste, recomposition d'équipe, ...)
- **En appuyant la mise en place des mesures de prévention et d'organisation** ainsi que les actions visant à l'adaptation et au développement des compétences (compétences stratégiques, formation, transfert de compétences, référentiels, modèle de remplacement, ...)
- **En préconisant et organisant les actions** visant à adapter et à développer durablement les compétences qui sont et/ou seront nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie de l'entreprise (plan d'actions immédiat et à trois mois, cadrage d'actions, ...)

>> METHODOLOGIE : LA DÉMARCHE STARTER

Une démarche sur-mesure en trois étapes :

1

PHASE PRÉALABLE

Etude du besoin de l'entreprise et orientation vers une démarche adaptée

Durée : entretien de 1 à 2h avec la direction

2

PHASE DIAGNOSTIC

Elaborer un état des lieux de l'entreprise :

- sur l'organisation mise en place (effectifs disponibles, postes clés, planification de reprise...)
- sur les mesures de prévention (risques, niveau d'exposition, actualisation DUERP...)
- sur les ressources internes accessibles

Durée : selon besoin

Livrable : Rapport de diagnostic et proposition d'accompagnement

3

PHASE ACCOMPAGNEMENT

Appui conseil dans la mise en oeuvre du plan d'actions :

- axe aménagements techniques (procédures, équipement, locaux, informatique...)
- axe aménagement organisationnels (modes de travail, coordination / pilotage d'activité, personnels de renfort...)
- axe évolution RH / compétences (informations, sensibilisation, management formation, transferts de compétences, évaluation des compétences, ...)

Durée : selon besoin

Livrable : Appui à la mise en oeuvre des actions et préconisations

PHASE DIAGNOSTIC



Selon besoin



Toute TPE ou PME adhérente à l'OPCO zi



Intervenant(s) :
Hélène Fosse et Marielle CHABIDON, consultantes en RH
Nicolas STRIFFLING, consultant HSE



Voir prise en charge par l'OPCO zi
pour les entreprises de moins de 250 salariés

Période d'intervention : 1 mois

Informations : Joëlle Maubert-Plagne
04 73 90 15 43 / contact@uimmauvergne.org

> voir son conseiller OPCO2i (AR2i) pour le financement

>> LES OBJECTIFS

- Faire un état des lieux de l'organisation, du management, des mesures de prévention et des pratiques RH mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire
- Apporter à la direction de l'entreprise un éclairage sur les pratiques mises en œuvre (HSE, RH, organisationnelles, GPEC, managériales)
- Repérer et évaluer les principaux points forts à consolider, les pistes de progrès, les actions correctives
- Disposer d'un rapport de diagnostic et d'une proposition de plan d'actions concrètes et adaptées aux moyens mobilisables par l'entreprise

>> LA DÉMARCHE

- Echanges avec le dirigeant et les acteurs clés de l'entreprise
- Analyse documentaire
- Etat des lieux des forces et des faiblesses de l'entreprise
- Restitution partagée vous permettant de trouver des solutions opérationnelles et réalisables
- Proposition d'un plan d'actions prioritaires

>> LES PRINCIPAUX OUTILS UTILISES

- Entretiens semi-directifs individuels et/ou collectifs
- Trame de diagnostic RH / GPEC
- Outil de diagnostic de la situation de l'entreprise (SWOT ou autre selon la problématique)
- Trame de restitution
- Trame de plan d'actions
- Ressources documentaires UIMM

PHASE ACCOMPAGNEMENT



Selon besoin



Toute TPE ou PME adhérente à l'OPCO 2i



Intervenant(s) :
Hélène Fosse et Marielle CHABIDON, consultantes en RH
Nicolas STRIFFLING, consultant HSE



Voir prise en charge par l'OPCO 2i
pour les entreprises de moins de 250 salariés

Période d'intervention : 3 à 6 mois

Informations : Joëlle Maubert-Plagne
04 73 90 15 43 / contact@uimmauvergne.org

> voir son conseiller OPCO2i (AR2i) pour le financement

>> LES OBJECTIFS

- Bénéficier d'un accompagnement et d'outils pour évaluer, adapter et développer durablement les compétences qui sont et/ou seront nécessaires à la stratégie de l'entreprise
- Consolider ou faire évoluer ses pratiques RH et HSE au service de la stratégie de l'entreprise
- Informer, sensibiliser les acteurs de l'entreprise sur les évolutions RH/compétences à venir
- Accompagner le management dans ces évolutions
- Elaborer un plan de développement des compétences adapté
- Définir les modalités de transfert de compétences et de transmission des savoirs

>> LA DÉMARCHE

- Accompagnement du dirigeant / RH / Règlement HSE dans la mise en œuvre des actions prioritaires définies lors de la phase diagnostic
- Implication des acteurs clés dans la démarche et co-construction des outils pour favoriser l'appropriation
- Restitution à l'OPCO 2i pour poursuivre et consolider les démarches compétences engagées

>> LES PRINCIPAUX OUTILS UTILISES

- Fiches de poste
- Référentiels de compétences
- Outils de pilotage et d'anticipation de l'évolution des emplois et des compétences
- Outils d'identification des compétences clé
- Plan de formation
- Grilles de polyvalence / poly-compétences
- Plans de transfert de compétences
- Guides d'entretiens professionnels
- Outils de gestion des parcours professionnels
- DUER
- Grilles d'analyse des risques
- Méthodologies organisationnelles